



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation des indemnités de déplacement des infirmiers libéraux.

Question écrite n° 43804

Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des infirmiers diplômés d'État libéraux. Depuis plus de 10 ans, les indemnités forfaitaires de déplacement (IFD) qui leur sont versées, n'ont pas été revalorisées. Le montant actuel, s'élevant à 2,50 euros, ne leur permet plus de faire face à leurs charges de fonctionnement quotidiennes : véhicule, frais d'entretien, d'assurance et de carburant qui ne cesse d'augmenter ; sans compter les frais inhérents à l'achat des équipements de protection individuels spécifiques à la covid-19. Depuis le début de la pandémie, au sein du département de l'Ardèche et partout en France, les infirmiers libéraux sont extrêmement mobilisés au service de la population, notamment auprès des plus fragiles des concitoyens. Dévoués et disponibles, ils sont un des maillons essentiels de la chaîne médicale. C'est pourquoi il lui demande ce que le Gouvernement compte faire pour revaloriser les indemnités de déplacement des infirmiers diplômés d'État libéraux.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Brun](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43804

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 janvier 2022](#), page 477

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)